

## **Compte-rendu de la réunion du bureau du comité directeur Mercredi 15 avril 2015**

---

Présents : José VIÉ, Françoise TISSERAND, Sylvain LEMEE, Marie-Claude MOREAU, Céline PARIGOT et Charly GONZALEZ, délégué départemental.

Excusée : Agnès GAUTHERIN

Invité : Daniel VALLEE, mandaté à l'AG nationale

---

### ***Compte-rendu de la réunion du bureau du 18 février 2015***

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les membres du bureau.

### ***Votes pour l'assemblée générale nationale***

Les mandatés à l'assemblée générale nationale, Françoise TISSERAND et Daniel VALLEE, voteront en fonction des avis émis par les membres du bureau.

☞ Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale de Paris 2014

Vote des membres du bureau : pour

☞ Vote sur le rapport moral

Vote des membres du bureau : pour

☞ Vote sur le rapport financier 2014

Au 31 décembre 2014, le montant des produits s'est élevé à 4 111 984,70 € et celui des charges à 4 084 508,98 €, ce qui représente un excédent de 27 475,72 €.

Vote des membres du bureau : pour

☞ Vote sur le budget prévisionnel 2015

Le montant des produits et charges s'élève à 4 559 402,00 €

Vote des membres du bureau : pour

## ☞ Vote sur les tarifs statutaires 2015/2016

### affiliation

C1 : 40,50 € (40 € en 2014)

C2 : 40,50 € (40 € en 2014)

C3 : 43 € (42 € en 2014)

C3S : 83 € (82 € en 2014) pour les structures de 1 à 20 personnes

100 € (99 € en 2014) pour les structures de 21 à 50 personnes

150 € (149 € en 2014) pour les structures de 51 à 100 personnes

200 € (199 € en 2014) pour les structures de 101 personnes et plus

### adhésion

licence adulte : 5,95 € (5,85 € en 2014)

licence jeune : 3,45 € (3,38 € en 2014)

licence enfant : 1,35 € (1,33 € en 2014)

Vote des membres du bureau : pour

## ☞ Vote du vœu recevable soumis à l'assemblée générale

Vœu du CD UFOLEP du Nord qui propose de modifier le second alinéa de l'article 7 du Règlement Intérieur, car le règlement disciplinaire de l'UFOLEP ne prévoit aucune mesure de suspension à titre conservatoire, par un ajout du texte suivant :

*« Le président de l'organe disciplinaire peut décider, par décision motivée, de suspendre provisoirement le sportif poursuivi, à titre conservatoire, lorsque les circonstances le justifient et dans l'attente de la décision. Il doit en aviser l'intéressé par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ».*

Vote des membres du bureau : pour

## ☞ Proposition de modification du Règlement Intérieur

Dans le but d'alléger les procédures administratives d'adhésion et de simplifier et clarifier le régime de la mutation, le comité directeur national propose la réécriture des articles A et B :

*« Pour un licencié ayant validé sa licence et souhaitant changer d'association en cours de saison sportive pour la même activité sportive, il devra joindre, à la demande d'homologation : la photocopie de la lettre recommandée qu'il aura préalablement envoyée au président de l'association quittée, ainsi que du versement des droits éventuels correspondants.*

*Pour la participation à des phases compétitives et qualificatives pour le compte de la nouvelle association, le licencié devra respecter les délais de prise de licence imposés par le règlement sportif fédéral (article 6 : les épreuves nationales de l'UFOLEP) et la réglementation technique fédérale de l'activité.*

*Dès lors qu'il en aura été informé, et s'il le souhaite, le président de l'association aura quinze jours pour faire parvenir au comité départemental son avis sur ce changement.*

*En cas d'avis négatif, le comité directeur départemental pourra statuer après avoir entendu ou pris les avis du licencié et du président de l'association quittée.*

*En cas de décision défavorable du comité, le licencié a la possibilité de contester la décision auprès du Bureau National de l'UFOLEP qui donnera une décision à partir des pièces du dossier.*

*Cette obligation s'éteint le 31 août de la saison en cours.*

*Pour les licenciés mineurs, une autorisation parentale sera demandée lors de la demande d'homologation.*

*Si le changement d'association concerne deux comités départementaux, c'est le comité quitté qui statuera ».*

Après débats, les membres du bureau préfèrent s'abstenir. Cependant, en fonction des éclaircissements et arguments qui seront présentés lors du congrès, les mandats pourront modifier ce vote.

#### ↳ Proposition de choix du prestataire d'assurance

L'UFOLEP a donné mandat au secteur assurance de la Ligue de l'enseignement de la démarche d'appel à la concurrence.

Après examen des propositions reçues, 3 solutions se sont offertes. Pour couvrir l'ensemble du périmètre d'activité, il est nécessaire de regrouper différents prestataires car aucun n'accepte d'assurer la totalité des activités.

Proposition 1 : ALLIANZ + MAC + AMSRE (avec cotisation minimum incompressible de référence de 5 040 844 € TTC à collecter par l'UFOLEP)

Proposition 2 : MAIF + MAC + AMSRE (avec cotisation minimum incompressible de référence de 4 128 844 € TTC à collecter par l'UFOLEP)

Proposition 3 : MAIF/MAC/AMSRE (avec cotisation minimum incompressible de référence de 4 032 985 € TTC qui sera recouvrée via Affiligie et Webaffiligie)

Afin de ne prendre aucun risque et assurer de meilleures garanties aux personnes morales et physiques, le Comité Directeur National proposera la solution n° 3 au vote de l'Assemblée Générale, la moins onéreuse et celle qui continuera d'être collectée par le biais de la licence.

Les membres du bureau font confiance à l'analyse faite par le Comité Directeur National et optent pour la 3ème proposition.

## ***Questions diverses***

➤ AG Nationale 2017 : le projet d'organisation de cette AG dans l'Yonne est en attente, le devis de location des locaux d'AUXERREXPO étant assez conséquent.

José VIÉ propose de prendre, dans un 1<sup>er</sup> temps, rendez-vous avec Guy FERREZ, maire d'Auxerre, afin de lui exposer le projet et demander s'il serait possible de bénéficier de frais de location à moindre coût.

En cas de réponse négative, il pourrait être envisagé de présenter la candidature de l'Yonne pour accueillir une AG simple qui nécessite une organisation moins conséquente.

➤ Françoise TISSERAND a présenté sa démission du poste de trésorière et les membres du bureau en prennent acte.

Au prochain comité directeur, l'élection d'un nouveau trésorier sera à l'ordre du jour ainsi que la candidature de Françoise au poste de vice-présidente.

➤ Françoise évoque la réunion annuelle de novembre, commune aux 3 activités cyclistes. Charly propose que ce sujet fasse l'objet d'une réunion, à laquelle seront conviés les responsables des CTD, le mercredi 3 juin 2015 à 19 heures à Charmoy.

➤ Françoise propose d'organiser une soirée festive ouverte à tous les licenciés UFOLEP, ce qui permettrait de dégager des bénéfices. Elle suggère également qu'une journée sur le thème « le sport au féminin » soit organisée lors de la journée de la femme dans le but d'améliorer la visibilité de l'UFOLEP.

<p style="text-align: center;"><b>Date de la prochaine réunion du bureau</b> <b>Mercredi 17 juin à 18 h</b></p>
---

La secrétaire  
du comité directeur  
Marie-Claude MOREAU

La présidente  
du comité directeur  
Agnès GAUTHERIN